



## Fiche pratique :

### Le parcours ados

Ce parcours est mis en place pour les élèves qui « entrent en musique » à l'âge de l'adolescence.

**Il est accessible aux élèves scolarisés en 4<sup>e</sup> ou à partir de 13 ans.**

Prévu pour une durée de 5 ans, il est conçu pour suivre les élèves jusqu'au baccalauréat et donne accès à un cours d'instrument individuel ou en pédagogie de groupe de 30mn hebdomadaire.

La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin de poser des bases solides pour une pratique autonome dans le futur ou pour réintégrer un cursus diplômant.

**Une pratique collective**, au choix parmi l'offre proposée par l'établissement, **est obligatoire.**

Des passerelles permettant à l'élève de réintégrer un parcours diplômant en second cycle sont prévues après évaluation par l'équipe pédagogique des compétences acquises. La présentation directe au Brevet d'Etude Musicale (BEM, fin de second cycle) qui donne accès au troisième cycle de formation à la pratique en amateur et donc au Certificat d'Etudes Musicales (CEM) qui conclue le troisième cycle diplômant est également envisageable.

Un accès aux deux parcours adultes est également possible à l'issue du parcours ados.

Bien entendu tous les questionnements de l'élève durant son parcours trouveront des réponses au travers des échanges avec l'équipe pédagogique mais aussi en se rapprochant du secrétariat ou du Directeur de l'établissement.

Pour nous contacter : Conservatoire Erik Satie  
105 rue des Maraîchers – 91140 Villebon sur Yvette  
Accueil : 01 69 93 49 18  
[www.conservatoire-villebon-sur-yvette.fr](http://www.conservatoire-villebon-sur-yvette.fr)